

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** en date du

**Mercredi 9 septembre 2020**

Date de convocation : 3 septembre 2020

Présents : Mmes Emilie CAO, Emilie MOGNON, Hélène MICHELOT - MM Joël LE HOUARNER, Yannick BOTTECHIA, Roger LECHELLE, Thierry COUSSEAU,

Absent(e)s excusé(e)s : Benoît TOUCHAIS, Éric FELLET, Géraldine FRATTINI

Secrétaire de séance : Emilie CAO

**ORDRE DU JOUR** :

- Décision modificative terrain
- Point sur la rentrée scolaire
- Election délégué à la commission de la CDC
- Délibération syndicat du dropt
- Devis de l'étude géothermique
- Point sur les travaux en cours
- Prévision travaux 2021
- Validation système de chauffade du restaurant scoalire
- Validation du Petit Podien
- Questions diverses

**1. Décision modificative terrain**

**Délibération n° : 2020\_0032**

**Objet : Décision modificative n°1 du terrain communal**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur sur le budget du terrain a été commise. Il faut donc la rectifier et équilibré le budget comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	023 : + 9 902.08 6045 : + 2 400 66111 : -373.95	7015 : + 11 928.13
Investissement	D001 : + 9528.13 1641 : +373.95	021 : + 9902.08

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la modification des crédits.

**2. Point sur la rentrée scolaire**

Effectifs : 20 CM et 22 CE 41 mangent à la cantine.

Chantal et isabelle sont présentes pour la garderie du soir.

Isabelle fait le ménage et désinfecte le soir. Si le protocole venait à changer, nous nous y adapterions.

La collectivité porte les repas à Dieulivol, une convention est établie fixant les conditions. Le coût à

l'année est d'environ 2230€

De ce fait, le conseil municipal réfléchit à l'achat s'un nouveau véhicule pour le transport des repas.

### 3. Election délégué à la commission de la CDC

COMMISSIONS	DELEGUES
	Nom - Prénom
<b>Bâtiments</b> (VP : Eric GUERIN)	BOTTECHIA Yannick
<b>Développement économique - Urbanisme</b> (VP : Colin SHERIFFS)	COUSSEAU Thierry
<b>Enfance/Jeunesse/Petite Enfance</b> (VP : Myriam REGIMON - Déléguée Carole DELADERRRIERE)	FRATTINI Géraldine
<b>Environnement - Développement Durable</b> (VP : Benjamin MALAMBIC)	BOTTECHIA Yannick
<b>Infrastructures routières</b> (VP : Joël LEHOUARNER)	LECHELLE Roger
<b>Vie associative</b> (VP : Josette MUGRON)	COUSSEAU Thierry

### 4. Délibération syndicat du Dropt

**Délibération n° : 2020\_0033**

**Objet : Approbation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) 2020-2030 sur le territoire du Syndicat Mixte du Dropt aval et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt**

Vu la délibération n°DE\_2016\_17 du 7 avril 2016 du syndicat mixte ouvert EPIDROPT ayant décidé de porter la révision du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2020-2030 et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt,

Vu l'arrêté inter préfectoral Lot-et-Garonne, Gironde- Dordogne, n° 47-2020-08-05-002 en date du 5 août 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général et autorisation loi sur l'eau pour une partie du bassin versant du Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Vu la délibération n° DE\_2019\_021 du 9 septembre 2020 du Syndicat Mixte du Dropt Aval, portant validation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) sur le territoire du syndicat mixte du Dropt Aval,

M le Maire explique que cette étude et déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettra d'avoir une feuille de route pour 10 ans et de bénéficier d'un accompagnement de partenaires financiers avec un montant maximum de subventions de 80%.

La Déclaration d'Intérêt Général permettra également au syndicat d'obtenir une servitude de passage pour réaliser les travaux et ainsi de mettre de l'argent public sur des fonds privés (cours d'eau du domaine privé, sauf pour le Dropt domaniale).

M le Maire précise que le futur programme étalé sur 10 ans présente plusieurs types d'actions : la gestion du lit mineur (13 actions), l'aménagement du bassin versant (4 actions), le suivi et bilan du PPGCE (2 actions), l'amélioration de la communication (4 actions), la gouvernance et ressources humaines (2 actions). Il permettra aux élus d'avoir un panel d'actions. Le comité syndical définira chaque année un programme en cohérence avec les moyens financiers de la collectivité et les attentes des partenaires financiers.

***Il explique que le commissaire enquêteur, se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :***

***Mairie d'Allemans-du-Dropt : Jeudi 27 août 2020, de 9h00 à 12h00***

***Mairie de Duras : Jeudi 27 août 2020, de 14h30 à 17h30***

***Mairie de Monségur : Mardi 8 septembre 2020, de 9h00 à 12h00***

***Mairie de Gironde-sur-Dropt : Jeudi 10 septembre 2020, de 9h00 à 12h00***

***Mairie d'Issigeac : Vendredi 18 septembre 2020, de 14h00 à 17h00***

***Communauté de communes Portes sud Périgord à Eymet : Vendredi 25 septembre 2020, de 14h00 à 17h00***

Considérant que le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau 2020-2030 et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide d'approuver le Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2020-2030 et élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général du bassin versant du Dropt tel qu'il est annexé à la présente,
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et mairies des communes membres pendant un mois.
- La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

## **5. Remboursement de l'IAT**

**Délibération n° : 2020\_0034**

**Objet : Remboursement de l'IAT**

M. le Maire explique que suite à la délibération du 26 décembre 2013, un agent en arrêt de travail de plus de 6 mois ne doit plus percevoir l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Or, un agent en arrêt de plus de 6 mois a perçu cette indemnité et doit rembourser ce trop perçu

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'obtenir le remboursement de l'agent

Ou

- De ne pas rembourser mais qu'à partir de septembre 2020 l'agent ne perçoit plus cette IAT comme le dit la délibération du 26 décembre 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Décide**

- De ne pas percevoir le remboursement et d'appliquer la délibération du 26 décembre 2013 à partir de septembre 2020

## **6. Devis de l'étude géotechnique**

Délibération n° : 2020\_0035

Objet : Etude géotechnique

Monsieur le Maire explique que depuis le décret du 01/08/2020, lors d'une vente d'un terrain, le vendeur doit réaliser des analyses géotechniques des terrains.

Monsieur le maire a fait réaliser des devis pour l'ensemble des terrains :

- BESF : 3000€
- GEOCCITANE : 2400 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- décide de travailler avec l'entreprise GEOCCITANE.

## **7. Point sur les travaux**

Ecole :

- Les plafonds sont rabaissés et isolés et également sur le côté est.
- La peinture est terminée.
- Il y a un problème de faitage et de dalles sur la toiture. L'artisan doit refaire ce qui ne convient pas.
- Les volets roulants extérieurs seront posés pendant les vacances de la Toussaint.
- Il faut refaire les tableaux aux fenêtres.

Cantine :

- Le maçon a coulé les 2 dés des poteaux sous porche et appuis de fenêtres.
- Le charpentier a fini le zinc.

Chemin Pibole :

- 3 devis :
  - o Massé pour 3000 m2 24 960 € TTC
  - o EBTA pour 3000 m2 23 515 € TTC
  - o Audebert / Lecourt 3000 m2 23 365 €
- Il faut recontacter Audebert pour négocier le devis. Si la négociation est impossible, nous travaillerons avec EBTA.

## **8. Prévision des travaux 2021**

- Cheminement piéton + matérialiser : cf maire de Monséгур
- Stationnement interdit sur chemin piéton
- Clôture école + M Chauffour + Tour école
- Trottoirs
- Toilettes école
- Peinture extérieur école
- Cimetière accès PMR
- Chemin à reniveler chez M et Mme Laville

---

### **9. Validation système de chauffage**

- Suite à une discussion avec l'électricien, il informe que la commune peut toujours bénéficier du tarif bleu et n'est pas dans l'obligation d'utiliser le tarif jaune.
- Le Conseil municipal valide le passage à un système de clim réversible.

### **10. Validation du Petit Podien**

Il faut modifier les dates de certains articles qui ne sont plus adaptés.

### **11. Questions diverses**

- La gym de Monségur a demandé si elle pouvait louer la salle des fêtes le mardi soir de 18h à 20h45 et 1un mardi par mois de 14h à 16h45. En raison de la crise actuelle lié à la Covid, il n'y a pas de location de salles.
- Suite à un changement de collectivité de la secrétaire de mairie, les jours d'ouverture seront modifiés. La mairie sera donc ouverte le lundi et jeudi ainsi que le mercredi matin.
- La banquette est en réparation

**Levée de séance : 23h00**